



La communication, la clé d'une famille apaisée

Avocate en droit de la famille, Christine Raptis accompagne depuis plus de 20 ans des couples en transition. Entre divorces, unions libres ou questions financières, elle insiste sur un point central: la communication.



Me Christine Raptis
Avocate en droit de la famille

Christine Raptis, pouvez-vous nous parler de votre parcours et de ce qui vous a amenée à exercer le droit de la famille?

Je suis avocate au Barreau vaudois depuis 2004 avec une longue expérience en droit de la famille. Ce domaine me passionne car il touche à de nombreux aspects de la vie: le droit du travail, le bail, les autres contrats, le pénal, l'administratif, et parfois même le droit des sociétés... Et surtout, il y a l'aspect humain: on travaille directement avec les gens pour trouver des solutions concrètes.

Vous avez créé votre propre cabinet en 2013. Pourquoi ce choix?

Après avoir été collaboratrice puis associée dans un autre cabinet, j'ai voulu avoir mon indépendance. Et pouvoir travailler dans les domaines du droit qui me plaisent. Mon étude a pour objectif d'offrir un service de qualité.

Quelle philosophie guide votre pratique du droit de la famille?

Ma priorité est de défendre les intérêts de mes clients, mais avec réalisme. Si une demande est irréalisable ou nuisible sur le long terme, je le dis. Le rôle de l'avocat est aussi de désamorcer la colère, souvent présente dans ces dossiers, et de ramener les clients à une réflexion plus rationnelle.

Comment accompagnez-vous vos clients dans ces périodes sensibles?

Je passe beaucoup de temps à écouter l'histoire de chacun. Comprendre le parcours des clients me

permet de les orienter vers la solution qui est la plus adaptée à la situation spécifique et de les aider à construire un nouveau chemin après une séparation.

Quelles erreurs les couples font-ils le plus souvent avant de s'engager?

Les principaux problèmes sont liés à la communication et à l'argent. Beaucoup de couples ne discutent pas de leurs valeurs, de leurs attentes ou de leur vision financière. Ces sujets, pourtant cruciaux, deviennent à la longue source de conflits. Il est essentiel d'aborder ces points dès le départ, et surtout avant de se marier ou d'avoir des enfants.

Vous évoquez les questions financières. Pourquoi est-ce si important?

Parce que la répartition financière influence le lien conjugal. Par exemple, lorsque l'un des deux époux arrête de travailler pour s'occuper des enfants, il peut se retrouver financièrement dépendant de l'autre. La question des dépenses est également un point important. C'est ce qu'on appelle le «syndrome du pot de yaourt». En communiquant correctement dès le départ sur une répartition équitable des dépenses et des investissements, avec la possibilité pour les deux époux de se constituer une épargne, si les moyens le permettent bien évidemment, il y a moins le sentiment d'injustice, et cela crée aussi un sentiment de sécurité, surtout pour le conjoint qui gagne moins..

Vous avez parlé du «syndrome du pot de yaourt». Que cela signifie-t-il exactement?

C'est une manière imagée de décrire la répartition des sorties d'argent dans le couple. Si les dépenses courantes, comme les achats de nourriture, les frais de crèche, les primes d'assurances maladie sont assumées par un époux, alors que l'autre va «dépenser» dans des achats sur le long terme, par exemple l'amortissement du logement, l'achat d'un véhicule, ou le mobilier, quand bien même les montants payés seraient finalement équivalents, il y a un déséquilibre,

car l'un investit alors que l'autre dépense. Cela peut engendrer des tensions, et conduire malheureusement à la séparation. Car lorsque le couple se sépare, celui qui a dépensé dans les fameux «pots de yaourt», n'aura peut-être rien, alors que celui qui a «dépensé» dans des investissements sera dans une situation financière plus confortable, car il gardera ce pour quoi il a investi. Il y a certes des garde-fous à ce déséquilibre, avec la liquidation du régime matrimonial. Mais le sentiment d'injustice risque de perdurer.

Et concernant les enfants, quelles sont vos recommandations?

Trop souvent les couples décident d'avoir un enfant sans se rendre compte que c'est pour le long terme. On fonde une famille comme on construit une maison. Les futurs parents devraient discuter de leurs valeurs, de l'éducation qu'ils souhaitent transmettre, de l'organisation quotidienne, éventuellement avec une baisse du temps de travail, et les conséquences financières que cela implique. Si ces sujets ne sont pas abordés, les conflits apparaissent rapidement. Et quand les parents se déchirent, les enfants souffrent. À tel point que l'intervention des services de protection de l'enfance peut devenir nécessaire

Qu'en est-il des couples mixtes?

Les couples où l'un des conjoints est étranger rencontrent des défis particuliers, notamment si des questions de permis ou d'intégration interviennent. Là encore, la communication est essentielle pour éviter les tensions liées au statut de l'époux arrivé en Suisse dans le cadre du regroupement familial et pour également protéger les enfants. Il est regrettable de constater combien le statut du conjoint arrivé en Suisse pour se marier peut devenir un véritable levier de pression quand les tensions surviennent au sein du couple.

La médiation peut-elle aider?

Oui, elle est très utile pour trouver des points de convergence. Même si le médiateur ne résout pas tous

les problèmes, il permet aux deux parties de s'écouter, de mieux comprendre le point de vue de l'autre et d'éviter des procédures longues et conflictuelles.

Votre expérience dans d'autres domaines du droit vous aide-t-elle dans le droit familial?

Absolument. L'expérience en droit des assurances ou commercial me permet de rappeler aux clients des aspects pratiques souvent oubliés: assurances, AVS, responsabilités financières... Cela renforce mon accompagnement et réduit les risques de problèmes ultérieurs.

Qu'est-ce qui vous motive le plus dans ce travail?

Accompagner les personnes et les voir retrouver un équilibre après une séparation. Même si elles n'obtiennent pas tout ce qu'elles souhaitaient, si elles se sentent apaisées, c'est une satisfaction énorme.

Quel message souhaitez-vous transmettre aux lecteurs?

Pour moi, la clé d'une relation familiale réussie et épanouie, c'est la communication. Il faut oser exprimer ce que l'on ressent, mais aussi savoir écouter l'autre et enfin éviter les projections. Prenez le temps de réfléchir à ce qui est important pour vous, puis exprimez-le avec bienveillance. C'est ainsi que l'on construit des relations solides et que l'on protège le bien-être des enfants.

Interview Océane Kasonia

Plus d'informations sur
raptis-avocats.ch


Christine Raptis
étude d'avocats